

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :  
(A n'utiliser que pour les  
commandes de reproduction).

**2 482 836**

A1

**DEMANDE  
DE BREVET D'INVENTION**

(21) **N° 81 09812**

(54) Dispositif pour le réglage de l'ouverture des visières, en particulier de casques de motocyclistes.

(51) Classification internationale (Int. Cl.<sup>3</sup>). A 42 B 3/02.

(22) Date de dépôt..... 14 mai 1981.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée : *Italie, 22 mai 1980, n° 21882 B/80.*

(41) Date de la mise à la disposition du  
public de la demande ..... B.O.P.I. — « Listes » n° 48 du 27-11-1981.

(71) Déposant : NOLAN SPA, résidant en Italie.

(72) Invention de : Lander Nocchi.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Roland Nithard, ing.-cons. en prop. indus.,  
12, rue du 17-Novembre, 68100 Mulhouse.

La présente invention concerne un dispositif pour le réglage de l'ouverture des visières, en particulier de casques de motocyclistes.

Avec les solutions actuelles, la visière peut assurer 5 ou une position complètement fermée, ou une position complètement ouverte, mais l'obtention d'une position intermédiaire, très utile pour le motocycliste, est difficile. Pour y parvenir, les dispositions actuellement en usage comprennent des vis de blocage de la visière permettant de lui faire occuper des positions intermédiaires, mais cette opération exige l'emploi 10 des deux mains et n'est ainsi guère possible en marche.

Pour éviter cet inconvénient, le demandeur de la présente a déjà déposé un brevet pour un dispositif prévoyant l'emploi d'un levier logé dans une cavité du casque, et sollicité par un ressort pour amener un ergot de celui-ci à s'engager dans une série de sièges disposés en arc de 15 cercle dans une embase façonnée, solidaire de la visière. Ainsi cet ergot du levier, poussé par le ressort, peut successivement se loger dans l'un ou l'autre siège de manière à permettre d'obtenir des positions d'ouverture intermédiaires de la visière, et cela à l'aide d'une seule main.

Bien que cette solution soit très valable puisqu'elle 20 répond à des exigences impérieuses de sécurité, elle est cependant susceptible de perfectionnements quant à sa réalisation et son application pratiques.

Les perfectionnements envisagés par la présente invention visent précisément un dispositif de commande de l'ouverture des visières de casques dans diverses positions intermédiaires, à l'aide d'une main seulement 25 avec comme garantie un bon et sûr fonctionnement, tout en étant de construction très simple, sans problèmes de montage ni risque de coincements, en plus réalisable avec des matériaux courants dans le commerce, d'où aussi compétitivité évidente au point de vue du prix de revient.

Le dispositif perfectionné selon l'invention comprend 30 une visière supportée de manière à pouvoir pivoter aux extrémités autour de deux tourillons prévus au casque, combinée avec, au moins à une extrémité, un élément de blocage amovible logé dans un siège formé dans le casque et mobile sous l'action de moyens élastiques suivant une direction sensiblement parallèle à l'un de ces tourillons, l'élément de blocage étant capable 35 de s'insérer d'une manière amovible dans des encoches prévues sur la face de la visière orientée vers le côté du casque.

Le dessin annexé représente à titre d'exemple non limitative une forme d'exécution de l'objet de l'invention.

La figure 1 montre un casque pourvu du nouveau dispositif, avec la visière en position de fermeture ;

la figure 2 fait voir ce même casque avec la visière en position d'ouverture ;

5 la figure 3 se rapporte à une coupe selon la ligne III-III de la figure 1;

la figure 4 a trait à une position de la visière en coupe selon la ligne IV-IV de la figure 3.

Le dispositif pour le réglage de l'ouverture de la visière de casques comprend une visière 1 de forme utile quelle qu'elle soit, montée de manière à pouvoir pivoter aux extrémités autour de deux tourillons 2, un de chaque côté du casque 3, avec à l'extérieur un plateau 4 destiné à retenir l'extrémité de la visière.

La caractéristique principale de l'invention consiste en ce qu'à proximité du tourillon 2 sur le casque 3, est prévu un siège 5 d'axe sensiblement parallèle à l'axe du tourillon 2 servant de logement à un élément de blocage amovible formé par un ergot cylindrique 6a se terminant par une tête arrondie 6b. Cet ergot peut se déplacer dans le siège 5 sous l'action d'un ressort 7 intercalé entre la base de l'ergot et le fond du siège 5. La tête arrondie 6b est susceptible de s'engager d'une manière amovible dans des encoches 10, formées sur la face d'au moins une branche de la visière 1 orientée vers le casque 3. Ces encoches 10 (Fig.4), dont le nombre peut être quelconque suivant la quantité des positions intermédiaires de la visière à obtenir, sont réparties en arc de cercle de centre correspondant à celui du tourillon 2.

25 Les encoches 10 sont façonnées de manière à recevoir la tête 6b de l'ergot pour maintenir la visière fermement dans une position prédéterminée.

Le fonctionnement est le suivant :

La rotation de la visière obtenue à l'aide d'une seule 30 main amène l'ergot 6a, 6b à s'engager dans l'une ou l'autre des encoches 10.

Lorsque le motocycliste a obtenu pour la visière la position d'ouverture lui convenant, il suffit de la lâcher car l'ergot pénétrant dans une des encoches 10 la maintient fermement, empêchant que des vibrations ou l'effet du vent provoquent son dégagement fortuit, voire sa refermeture.

Pour déplacer la visière d'une position à une autre, il suffit d'exercer un certain effort pour faire échapper l'ergot de l'encoche dans laquelle il est engagé en vainquant la poussée du ressort 7.

39 En façonnant convenablement les encoches et leurs bords,

il est possible de régler avantageusement l'effort à exercer pour les déplacements successifs de la visière d'une encoche à l'autre.

Ainsi le but proposé est atteint par des moyens simples, d'un montage facile et sans opération dangereuse pour déplacer  
5 la visière pendant la marche.

REVENDICATIONS

1. Dispositif pour le réglage de l'ouverture des visières en particulier de casques de motocyclistes, la visière étant supportée de manière à pouvoir pivoter aux extrémités autour de deux tourillons prévus sur le casque, caractérisé en ce qu'il comprend, à au moins une extrémité de 5 la visière, un élément de blocage amovible logé dans un siège formé dans le casque et assujetti à un moyen élastique susceptible de se déplacer en direction sensiblement parallèle à l'un de ces tourillons, cet élément de blocage pouvant s'engager dans des encoches successives façonnées dans la face de la visière orientée vers le casque.
- 10 2. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que les encoches sont réparties sur un arc de cercle de centre correspondant à celui d'un des tourillons de rotation de la visière.
- 15 3. Dispositif selon les revendications 1 et 2, caractérisé en ce que l'élément de blocage est formé par un ergot ayant une partie cylindrique logée d'une manière glissante dans le siège, et se terminant en une tête arrondie saillant du siège et s'engageant avec celle-ci, dans l'une ou l'autre encoche.
- 20 4. Dispositif selon les revendications 1 à 3, caractérisé en ce que les encoches accusent préférablement des parois de galbe incurvées séparées par des bords convenablement façonnés, en fonction de l'effort à exercer sur la visière pour la faire passer d'une encoche à l'autre.
- 25 5. Dispositif selon l'une ou l'autre des revendications précédentes, caractérisé en ce que le siège porteur de l'ergot est prévu à proximité d'un des tourillons et que son axe est sensiblement parallèle à celui-ci.

2482836

Fig. 1

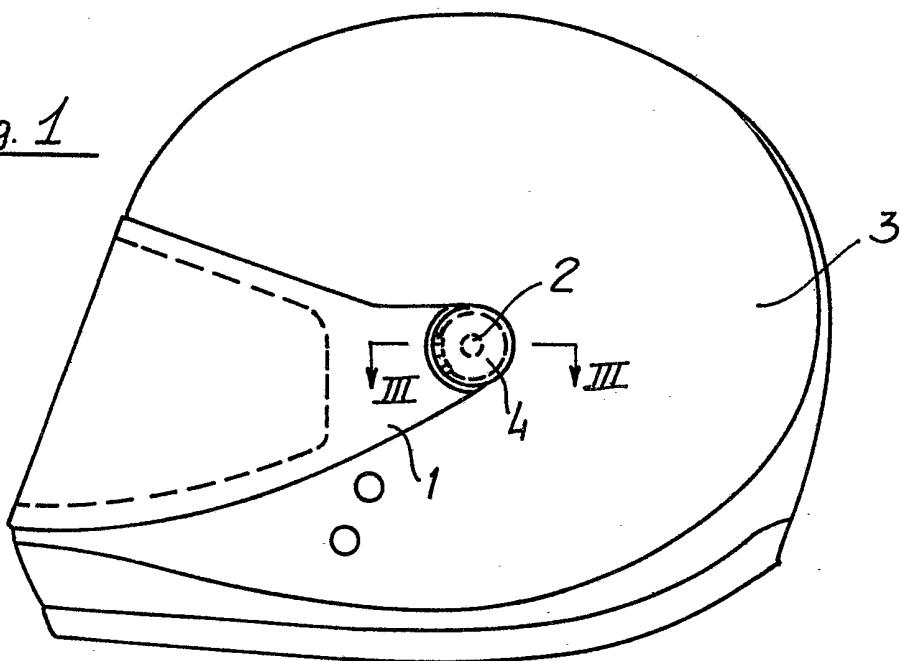
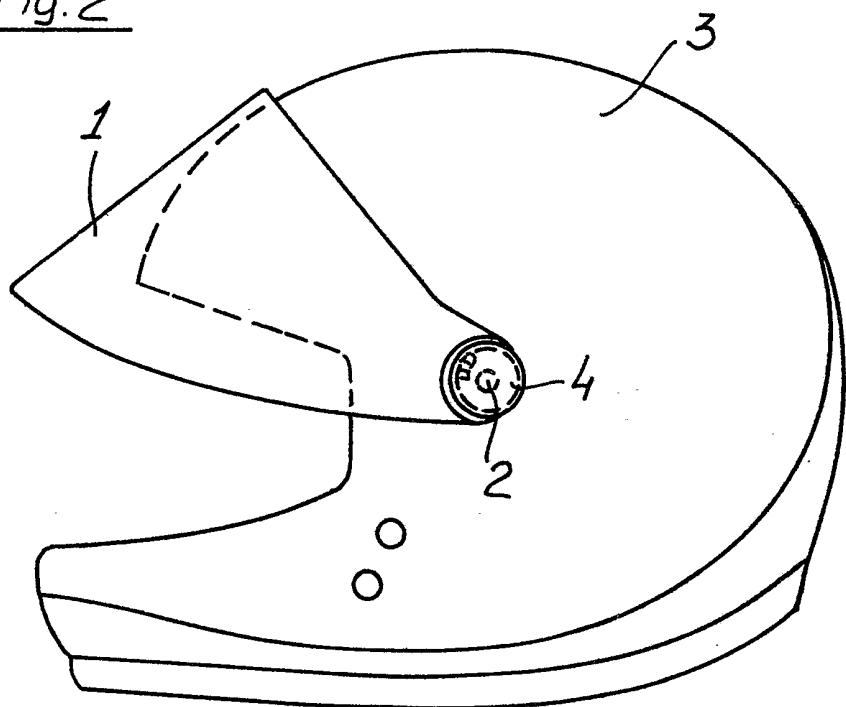


Fig. 2



2482836

Fig. 3

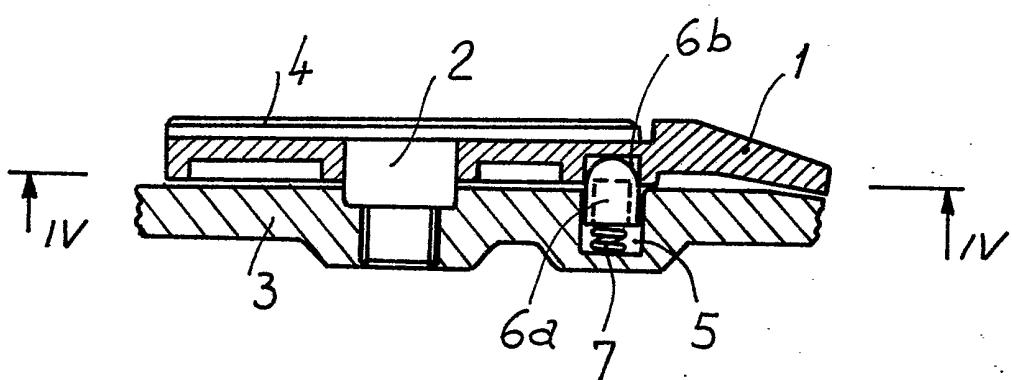


Fig. 4

